



Ligumie pointue

[Inscrivez vos commentaires ici](#)

Sommaire de l'information et [questionnaire](#) en vue des consultations sur la reclassification de la Ligumie pointue pour la faire passer d'« espèce en voie de disparition » à « espèce préoccupante » sur la Liste des espèces en péril – **Veillez transmettre vos commentaires d'ici le 24 septembre 2017**

Consultations

Faites connaître votre opinion

La *Loi sur les espèces en péril* (LEP) du Canada assure la protection juridique des espèces sauvages en péril afin de conserver la diversité biologique. En outre, elle reconnaît que tous les Canadiens ont un rôle à jouer dans la conservation des espèces sauvages.

Avant de prendre une décision concernant la reclassification de la Ligumie pointue (*Ligumia nasuta*) dans une catégorie de moindre risque, la faisant passer d'espèce en voie de disparition à espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril, nous aimerions avoir votre opinion, vos commentaires et vos suggestions au sujet des impacts écologiques, culturels et économiques pouvant découler de la décision de reclassifier ou non cette espèce aux termes de la LEP.

Reclassification d'une espèce « en voie de disparition » à « espèce préoccupante » sur la Liste des espèces en péril

Le processus de reclassification d'une espèce à une catégorie de moindre risque en vertu de la LEP comprend plusieurs étapes : il commence par une réévaluation de la situation par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) et se termine par la décision du gouvernement du Canada de modifier ou non l'inscription de l'espèce sur la Liste des espèces en péril. Des consultations publiques sont menées pour connaître l'opinion de la population canadienne. Elles constituent une étape importante du processus.

Faits concernant la Ligumie pointue

La Ligumie pointue était auparavant l'une des espèces de moules d'eau douce les plus répandues dans les Grands Lacs inférieurs en Ontario. Cette moule de taille moyenne (longueur moyenne de

7 cm) fait partie de la famille des unionidés. La coquille est mince, solide, étroite et longue, et sa couleur va de noir jaunâtre ou noir verdâtre chez les juvéniles à brun foncé ou un noir chez les adultes.



L'habitat de prédilection de la Ligumie pointue se trouve dans les zones côtières protégées des lacs et de cours d'eau lents, sur des substrats de sable fin et de boue, à des profondeurs pouvant atteindre 4,5 mètres.

Au Canada, la Ligumie pointue n'est présente qu'en Ontario (voir les figures 1 et 2) où l'on peut maintenant la trouver dans le delta de la rivière Sainte-Claire, le lac Érié (y compris la baie Long Point, le marais de Turkey Point ainsi que l'étang McGeachy adjacent à la baie Rondeau), et dans plusieurs zones humides côtières sur les bords du lac Ontario et du ruisseau Lyn (près de Brockville). Tout récemment, la présence de la Ligumie pointue a été confirmée dans un affluent de la rivière Welland, de même que dans plusieurs plans d'eau intérieurs de l'est de l'Ontario, y compris les lacs Loughborough, Fishing, Beaver et White.



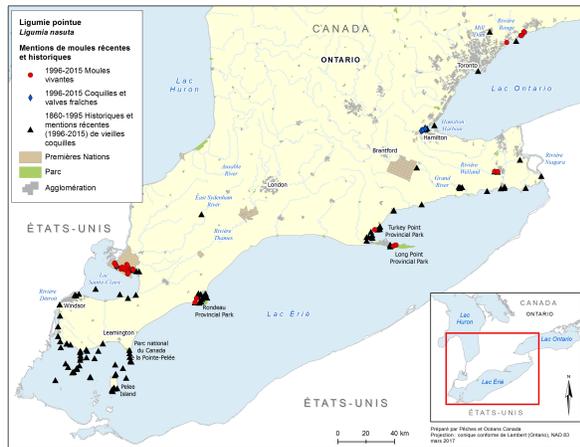


Figure 1. Répartition de la Ligumie pointue au Canada (partie ouest de l'aire de répartition)

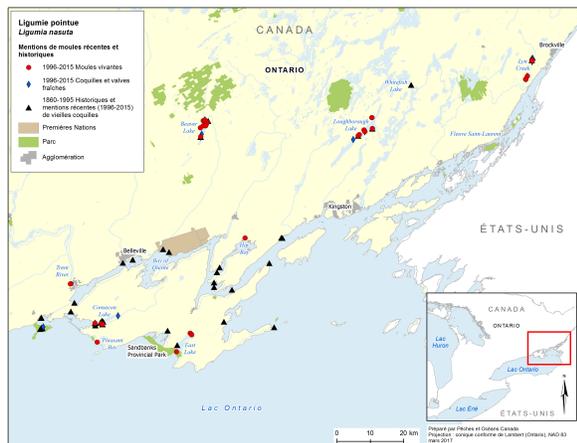


Figure 2. Répartition de la Ligumie pointue au Canada (partie est de l'aire de répartition)

Qui a déterminé le statut d'espèce préoccupante pour la Ligumie pointue?

Le COSEPAC est un comité d'experts indépendants qui évalue les espèces sauvages risquant de disparaître du Canada et qui leur attribue un statut. Il effectue ses évaluations en fonction des meilleurs renseignements disponibles, lesquels comprennent des données scientifiques, des connaissances écologiques locales et le savoir traditionnel des peuples autochtones. En 2007, le COSEPAC a évalué la Ligumie pointue et a déterminé qu'elle était en voie de disparition au Canada. En 2017, toutefois, le COSEPAC a réévalué la Ligumie pointue comme une

espèce préoccupante en raison de la découverte de nouvelles sous-populations. En vertu de la LEP, une espèce préoccupante désigne une espèce qui peut devenir une espèce menacée ou une espèce en voie de disparition par l'effet cumulatif de ses caractéristiques biologiques et des menaces signalées à son égard.

Pourquoi la Ligumie pointue est-elle en péril?

Le COSEPAC a réévalué la Ligumie pointue comme une espèce préoccupante en raison des emplacements nouvellement découverts à la suite de l'accroissement de l'effort d'échantillonnage. Les principales menaces à l'espèce sont les espèces envahissantes (comme la moule zébrée, la moule quagga, et le roseau commun) et la pollution. Plus de 90 % de l'aire de répartition historique de l'espèce est maintenant infestée par la moule zébrée et la moule quagga. Ces dernières se fixent aux moules indigènes et les étouffent, ou elles accaparent la nourriture et l'habitat.

La majorité des sites occupés par la Ligumie pointue se situe à proximité des zones urbaines et agricoles. Ces populations sont exposées au ruissellement de substances toxiques pour les moules (telles que sel de route, perturbateurs endocriniens, ammoniac, métaux lourds), ainsi qu'au ruissellement agricole, entraînant des niveaux de nutriments et une charge de sédiment élevés.

Si une espèce était reclassifiée dans une catégorie de moindre risque en vertu de la Loi sur les espèces en péril...

Si le statut de la Ligumie pointue passait d'espèce en voie de disparition à espèce préoccupante, les interdictions prévues par la LEP ne s'appliqueraient plus. Toutefois, Pêches et Océans Canada devra élaborer un plan de gestion aux termes de la LEP (pour remplacer le programme de rétablissement et le plan d'action existants) afin que la Ligumie pointue ne devienne pas une espèce en voie de disparition en raison des activités humaines.

Aquatic Species at Risk



Nous aimerions recevoir vos commentaires sur les impacts potentiels pouvant découler de la décision de reclassifier ou non la Ligumie pointue pour la faire passer d'espèce menacée à espèce préoccupante sur la Liste des espèces en péril de la LEP. Vos commentaires sont importants.

Veillez répondre au [sondage](#) : nous souhaitons connaître votre opinion.

Avant de remplir ce sondage, vous pouvez consulter les liens suivants, qui renferment des renseignements généraux :

- [Programme de rétablissement et plan d'action visant la Ligumie pointue au Canada – Proposition](#)
- D'autres renseignements sont disponibles dans le Registre public des espèces en péril, à l'adresse www.registrellep.gc.ca.

Merci d'avoir répondu à ce [sondage](#).

Programme des espèces en péril, région du Centre et de l'Arctique

867, chemin Lakeshore

Burlington (Ontario) L7S 1A1

fwisar@dfo-mpo.gc.ca

